

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ORDRE DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC

Le 18 novembre 2023

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification de l'atteinte du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 22 octobre 2022
4. Rapport de la présidence <ul style="list-style-type: none">a. Rapport des activités 2022-2023b. États financiers au 31 mars 2023 : présentation par le vérificateurc. Nombre de permis délivrés en 2022-2023
5. Décisions et consultations — Affaires budgétaires et financières <ul style="list-style-type: none">a. Rémunération des administrateurs élus à compter de l'année 2024-2025 (décision requise)b. Consultations relatives à la cotisation régulière pour l'année 2024-2025<ul style="list-style-type: none">• Rapport du secrétaire sur la consultation écrite• Consultation des membres présentsc. Nomination des vérificateurs externes des livres et comptes de l'Ordre pour l'année 2024-2025 (décision requise)
6. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DE L'ATTEINTE DU QUORUM

Vus l'avis et le quorum, l'assemblée est régulièrement constituée à 16h06 précises.

Le président de l'Ordre, le Dr Éric Poulin, optométriste, souhaite la bienvenue à tous les membres présents et souligne la présence des représentants de l'Association des optométristes du Québec.

AGA231118-01: *Il est résolu que l'assemblée soit ouverte.*

*Proposée par : Louise Mathers
Appuyée par : Johanne Perreault
Adoptée à l'unanimité*

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

AGA231118-02: *Il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.*

*Proposée par : Louise Mathers
Appuyée par : Martin Spiro
Adoptée à l'unanimité*

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 22 OCTOBRE 2022**

AGA231118-03: *Il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 22 octobre 2022 soit adopté tel que présenté.*

*Proposée par : Louise Mathers
Appuyée par : Johanne Perreault
Adoptée à l'unanimité*

4. **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

a) **Rapport des activités**

Le président réfère les membres au rapport général de l'élection pour le mandat 2023-2027 :

Réélu à la présidence: **Dr Éric Poulin, optométriste**

Administrateurs élus:

- **Dre Sandra Bernard, optométriste** - Région 01 (Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine)
- **Drs Dominic Laramée et Yves Michaud, optométristes** – Région 02 (Capitale-Nationale, Mauricie, Outaouais, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec)
- **Drs Louise Mathers et Éric Poulin, optométristes** – Région 03 (Estrie et Montérégie)

Administratrice de moins de 35 ans nommée: **Dre Aulne St-Amant, optométriste**

Présentation des membres du comité exécutif

Le président de l'Ordre présente les administrateurs membres du comité exécutif.

Hommage et remerciements : Dre Louise Mathers, optométriste

Le président souligne que la Dre Louise Mathers, optométriste, a décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat au comité exécutif de l'Ordre, après plusieurs années de services à ce titre, mais qu'elle reste par ailleurs membre du Conseil d'administration. À l'invitation du président, la vice-présidente, la Dre Rachel Turcotte, optométriste, relate les différents faits marquants de l'engagement des 25 dernières années de la Dre Mathers, optométriste, auprès de l'Ordre.

Plan santé du MSSS : décloisonner pour augmenter l'offre de service

Le président reprend ensuite la parole et informe les membres des derniers développements dans le cadre du Plan santé du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) visant à décloisonner le système de santé pour augmenter l'offre de service à la population.

Il souligne le rapatriement par l'Ordre du guide clinique sur les traitements et les soins oculaires, qui était auparavant un guide conjoint avec le Collège des médecins. Il fait également état des travaux avec le MSSS concernant la révision de la trajectoire du patient, incluant les centres de répartition des demandes de services (CRDS). Il souligne par ailleurs que l'Ordre a déposé des demandes formelles de modification de la *Loi de l'optométrie*, en vue notamment d'une reconnaissance législative du diagnostic optométrique, l'élimination des listes réglementaires de médicaments et soins oculaires autorisés et une plus grande autonomie pour le traitement du glaucome par les optométristes, et ce, afin de renforcer le rôle de première ligne des

optométristes.

Réformes législatives en cours

Il poursuit en soulignant les interventions de l'Ordre en ce qui concerne certaines réformes législatives en cours qui pourraient impacter les optométristes, soit notamment le Projet de loi 3 sur les renseignements de santé et de services sociaux ainsi que le Projet de loi 15 sur l'organisation du réseau de la santé et des services sociaux. Dans ce dernier cas, l'Ordre a proposé que les optométristes soient intégrés dans les conseils de médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP).

Téléoptométrie et systèmes d'intelligence artificielle

Le président souligne que l'Ordre a dû réviser régulièrement ses lignes directrices concernant la téléoptométrie au cours de la dernière année et devra sans doute continuer de le faire en fonction de l'évolution des technologies et de l'environnement réglementaire. Il rappelle l'importance du respect des normes et standards de la profession et l'importance d'éviter le profilage illégal. Il rappelle que le droit du patient aux services en présentiel est maintenant prévu par la loi, ce qui explique l'obligation d'avoir un corridor de services préétabli lorsque l'optométriste ne peut lui-même recevoir le patient en présentiel.

Modernisation

Le président relate brièvement les échanges récents avec l'Ordre des opticiens d'ordonnances en lien avec la modernisation du secteur oculo-visuel. Il indique que les discussions se déroulent bien et se sont basées dans les derniers mois sur les résultats du sondage réalisé auprès des membres des deux ordres professionnels afin de dresser un portrait du secteur, notamment en lien avec des situations de pénurie de main-d'œuvre qui ont été rapportées.

Il indique que les échanges se poursuivront au cours de la prochaine année.

Gouvernance de l'Ordre et planification stratégique

Le président rappelle qu'un sondage a été réalisé récemment dans le cadre de l'exercice de planification stratégique 2024-2027, lequel sera complété au cours des prochains mois.

Basse vision

Le président fait état des avancées d'un dossier qui lui tient particulièrement à cœur, soit celui de la basse vision. Il parle des récentes démarches de l'Ordre en vue de mettre de l'avant l'importance que la relève soit assurée dans les centres de réadaptation. Il indique qu'un document dressant l'état de situation a été finalisé au cours des derniers mois pour sensibiliser les décideurs. Il précise que ce dossier devrait lui aussi progresser au cours de la prochaine année.

b) Présentation des états financiers au 31 mars 2023

Le président laisse la parole à Mme Véronique Tellier, CPA, vérificatrice de la firme comptable Mallette.

La vérificatrice présente et commente les états financiers de l'Ordre au 31 mars 2023. Elle précise qu'aucune réserve n'a été émise.

Les membres sont ensuite invités à faire part de leurs questions.

16h35 : Mme Tellier quitte la réunion.

c) Nombre de permis et autres statistiques

Par la suite, le président reprend la parole afin de présenter un bilan sommaire des activités des principales instances de l'Ordre pour 2022-2023, comme suit :

Nombre de permis délivrés

- 48 permis réguliers
- 0 permis temporaire

Bureau du syndic et des enquêtes

- 1470 demandes d'information et signalements reçus et traités
- 207 dossiers d'enquêtes ouverts et 181 dossiers réglés

Comité d'inspection professionnelle

- 152 inspections de surveillance générale
- 2 inspections sur la compétence (particulières)

5. DÉCISIONS ET CONSULTATIONS — AFFAIRES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

a) Rémunération des administrateurs élus pour l'année 2024-2025 (décision requise)

Le président rappelle la politique adoptée par le Conseil d'administration concernant la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre. Il réfère au document d'information transmis en vue de la présente assemblée, qui indique notamment qu'il n'y aura aucun changement en ce qui concerne la rémunération pour 2024-2025.

AGA231118-04: *Qu'il soit résolu d'approuver la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre des optométristes du Québec pour l'année 2024-2025, suivant les informations présentées.*

Proposée par : Johanne Perreault

Appuyée par : Martin Spiro

Adoptée à l'unanimité

b) Consultations relatives à la cotisation régulière pour l'année 2024-2025

Le directeur général présente ce qui est proposé par le Conseil d'administration pour la cotisation professionnelle 2024-2025, soit :

- Membres actifs (cotisation régulière) : 1 374,36 \$
- Membres inactifs (sans droit d'exercice) : 150,00 \$

Le secrétaire et directeur général précise que les membres ont été consultés par écrit sur cette question et qu'aucun commentaire n'a été reçu.

Le président invite à nouveau les membres à faire part de leurs commentaires et aucun membre ne prend la parole.

c) Nomination des vérificateurs externes des livres et comptes de l'Ordre pour l'exercice 2024-2025 (décision requise)

Le président soumet à l'assemblée la recommandation de confier le mandat à la firme comptable Mallette pour la vérification des livres et comptes de l'Ordre des optométristes du Québec pour l'année 2024-2025.

AGA231118-05 : ***Qu'il soit résolu de nommer la firme comptable Mallette pour la vérification des livres et comptes de l'Ordre des optométristes du Québec pour l'année 2024-2025.***

Proposée par : Johanne Perreault

Appuyée par : Louise Mathers

Adoptée à l'unanimité

Le président termine sa présentation en remerciant une dernière fois le directeur général qui a récemment fêté 25 années service à l'Ordre.

Il remercie par la suite tous les membres du Conseil d'administration, du bureau de la syndique et des enquêtes, du comité d'inspection professionnelle et des autres comités de l'Ordre et, finalement, tout le personnel du siège social.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Au terme des échanges avec les membres, le président les remercie pour leur participation à cette assemblée.

AGA231118-06 : ***Qu'il soit résolu de lever la réunion.***

Proposée par : Johanne Perreault

Appuyée par : Louise Mathers

Adoptée à l'unanimité

16h50 : Levée de la réunion

CERTIFIÉ CONFORME

Président

Secrétaire